

Sujet : PC 059 632 22 C0005 - centrale photovoltaïque - Wallers

De : LEROY Xavier (par AdER) <xavier-e.leroy@intradef.gouv.fr>

Date : 01/08/2022 à 15:17

Pour : "marie-pierre.monnier@nord.gouv.fr" <marie-pierre.monnier@nord.gouv.fr>

Copie à : "emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr" <emzd-metz-bsi-biodiv-urb.charge-etude.fct@intradef.gouv.fr>

Madame,

Le projet photovoltaïque situé sur le territoire de la commune de Wallers (59) transmis par courrier en date du 22 juillet 2022, ne présente pas une gêne avérée pour les armées.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Ce document est établi sur la base des critères actuellement pris en compte par le ministère des armées et des informations recueillies à ce stade de la consultation. Il tient compte de la réglementation et des contraintes en vigueur au jour de l'étude et ne préjuge en rien de l'éventuel accord du ministère des armées qui sera donné dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours et de demande de reconsidération. Il est inopposable aux tiers et ne crée pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de la demande d'autorisation, sur saisine du préfet.

Enfin, en ce qui concerne les immeubles militaires et les servitudes d'utilité public relevant du ministère des armées, votre projet ayant une hauteur inférieure à 50 mètres, vous devez également recueillir l'avis de l'Etat-major de la zone de défense de Metz - BSI/Section Domaine - 1 boulevard Clémenceau - CS 30001 - 57044 Metz Cedex 1, en copie de ce mail

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le sous-directeur de la circulation aérienne militaire Nord,

Commandant Xavier LEROY

Chef de la division environnement aéronautique
DSAÉ/DIRCAM/SDRCAM Nord

SDRCAM Nord – Site Mailloux
Base aérienne 705
RD 9010 – 37 076 TOURS CEDEX 02
Tél : +33 2 45 34 14 46 / PNIA : 862 927 14 46
xavier-e.leroy@intradef.gouv.fr



Direction de la sécurité aéronautique d'État
Direction de la circulation aérienne militaire
Sous-direction régionale de la circulation
aérienne militaire Nord

De : ddtm27-ads@eure.gouv.fr <ddtm27-ads@eure.gouv.fr>

Envoyé : mercredi 20 juillet 2022 09:07

À : [dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct](mailto:dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr) <dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intradef.gouv.fr>

Cc : "AGOUA Josiane (Responsable de l'unité Contrôle Accessibilité Urbanisme) - DDTM 27/SACT/CAU" <josiane.agoua@eure.gouv.fr>; "DE COLIGNY Emeline (Assistante des unités CAU et CAT) - DDTM 27/SACT/CAT" <emeline.de-coligny@eure.gouv.fr>

Objet : demande d'avis

Bonjour,

Je vous transmets un dossier pour une demande d'avis pour une centrale solaire photovoltaïque.

Bien cordialement

--

— Pièces jointes : —

20220722_DDTM59_PC05963222C0005_Wallers_photovoltaique.pdf

815 Ko